

Pour effectuer un déménagement, vous sollicitez généralement un devis en ligne. Après la visite des déménageurs professionnels, vous recevez le devis définitif de chacun d'eux en vue d'un choix final. Pour choisir, plusieurs personnes se fondent sur le prix. Cependant, plusieurs autres critères vous permettent d'identifier le **meilleur devis pour un déménagement** aisé et sans risque.

Exigence d'un déménageur certifié

Pour changer d'appartement en toute quiétude, vous devez opter pour un **déménageur certifié**. Vous l'identifiez facilement par une lecture approfondie des différents devis que vous avez reçus. Chaque [devis déménagement](#) doit préciser les mentions ainsi que les certifications du déménageur.

Les mentions

Ne prenez en compte que les devis présentés avec clarté et de façon détaillée. Ils facilitent votre compréhension et ne vous font pas perdre du temps. Les devis comprennent, en général, deux types de mentions : les mentions obligatoires et celles facultatives.

Les mentions obligatoires fournissent des informations sur l'identité professionnelle du déménageur et sur son adresse physique. Elles apportent également d'autres précisions très utiles pour les deux contractants :

- les références de l'entreprise ;
- le nom et l'adresse du client ;
- la date du devis et la limite de validité ;
- la date d'exécution prévue pour le déménagement ;
- les lieux de chargement et de livraison ;
- la distance entre les deux points ;
- le volume à transporter ;
- la valeur totale du mobilier ;
- la valeur maximale par objet ;
- le type de voyage, voyage organisé (groupé) ou spécial ;
- la précision des prestations choisies ;
- le montant HT et TTC du déménagement et les modalités de paiement.

Quant aux mentions facultatives, elles précisent les éventuelles prestations annexes relatives par exemple au passage par la fenêtre avec un monte-meuble ou la pose de cuisine aménagée.

À cette étape, marquez une pause pour vérifier rapidement l'inscription du déménageur

auprès des organismes officiels (registre du commerce, organisme syndical).

Les certifications

Si vous souhaitez bénéficier de prestations de qualité, assurez-vous que le déménageur choisi possède les labels et affiliations nécessaires. En effet, l'obtention de ces labels et affiliations reste soumise à des critères qui garantissent la qualité des prestations de leur détenteur. Vérifiez donc si votre déménageur fait partie des affiliés à la Chambre syndicale du déménagement ou à la Fédération française des déménageurs. Par ailleurs, il doit obtenir la certification de la norme NF, délivrée par l'AFNOR.

Le meilleur prix

Vous devez aussi apprécier le prix proposé par chaque déménageur qui répond aux critères précédents. Pour apprécier les prix avec objectivité, la prise en compte des **formules de déménagement** demeure importante. Retenez que la plupart des déménageurs proposent trois formules en fonction desquelles les prix varient.

- La formule complète demeure la plus chère. Avec cette formule, le déménageur prend intégralement en charge l'activité de déménagement. Il procède à l'emballage des cartons ainsi qu'au démontage, chargement, déchargement, déballage, mise en penderie, etc. Vous ne vous occupez de rien ;
- Si vous souscrivez à la formule standard, vous prenez en charge l'emballage et le déballage des objets non fragiles uniquement.
- Avec la formule économique, le déménageur prend en charge, outre le transport, le chargement et le déchargement des meubles.

Vous devez bien vérifier la formule que propose chaque déménageur afin d'effectuer la comparaison en conséquence. Pour les formules équivalentes, rejetez les devis dont les prix paraissent surestimés ainsi que ceux dont les prix restent inexplicablement très bas par rapport à la moyenne. L'objectif consiste à éviter les arnaques ainsi que les prestations de qualité médiocre. Gardez à l'esprit que certains déménageurs ne répondent pas aux **normes requises**, notamment ceux qui proposent des prix très bas pour vous appâter.

Un déménageur assuré

Le déménageur doit avoir souscrit à une assurance pour couvrir les risques liés à son activité.

Pour vérifier l'existence de cette assurance, demandez-lui l'attestation de souscription.

L'**assurance du déménageur** couvre les aléas classiques du déménagement (bris, perte, etc.). Cependant, l'assurance du déménageur ne couvre pas les cas de force majeure comme le vol avec agression. Souscrivez personnellement à une « **assurance dommages** » pour

couvrir ce risque.

Prendre les avis sur votre déménageur

Vous avez choisi un déménageur qui semble répondre à tous les critères précédemment évoqués ? Prenez quelques minutes pour recueillir **les avis** qui le concernent sur internet. Appréciez les témoignages des uns et des autres sur les prestations de ce déménageur. Vous saurez alors exactement à quoi vous attendre !